

PROCES-VERBAL DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE DOMESTIQUE A BASSE TENSION

Numéro du rapport : 120361008

Propriétaire: Rue du Rhin 108 6700 ARLON	Installateur: /	Donneur de comm.: Misko Ingénieurs-Conseils SRL Rue Claude-De-Humyns 9 6600 BASTOGNE
---	---------------------------	--

Date de l'examen : 24/06/2026

Date du mesurage : 08/07/2026

ID de l'installation : 2012085561

Lieu du contrôle:
Rue du Rhin 108
6700 ARLON

I. Description générale et caractéristiques

Type d'installation:	Unité d'habitation	Connexion au numéro EAN:	/
Type de câble d'alimentation:	Vob	Connexion en courant nominal (A):	20 A
Section du câble d'alimentation:	10 mm ²	Différentiel (type):	A
Tension nominale:	3N400 VAC	Différentiel (ΔI):	300 mA
Nombre de tableaux:	2	Différentiel (Nombre de pôles):	4
Nombre de circuits (borniers, réserve incluse):	14	Différentiel In (A):	40 A
Année d'installation / d'extension:	Avant et après le 1/10/1981 (mais avant le 1/6/	Type de réseau:	TT
Type d'électrode de terre:	Piquet de mise à la terre	Référence des schémas (No ou date):	Pas de schéma
Type d'interrupteur général:	Interrupteur différentiel		
Description de l'installation:	Voir page suivante		

II. Contrôles accomplis

Contrôle de conformité avant la mise en service: AR 8/9/2019 Livre 1, Chap.6.4

L'enquête porte sur les dispositions légales en vigueur concernant le contrôle de conformité d'une installation électrique domestique basse tension et/ou très basse tension avant sa mise en service.

Voir les contrôles effectués en annexe.

III. Constatation pendant l'examen

Voir les infractions, remarques et notes en annexe

IV. Mesurages

Résistance de diffusion de terre(Re)	18,97	Ohm
Résistance d'isolation (Ri)	0,53	Mohm

V. Conclusion

C L'installation électrique n'est pas conforme aux exigences du Livre 1 de l'Arrêté Royal du 8 septembre 2019 concernant les installations électriques à basse tension et à très basse tension.

Schémas estampillés, signés et ajoutés à cette inspection: Non

Le différentiel général a été scellé: Non

VI. Notifications

"Les résultats de ce rapport d'inspection et/ou d'examen portent exclusivement sur le ou les objets ou lots inspectés.

2. Le rapport ne peut être reproduit autrement que dans son intégralité sans le consentement du client et de l'autorité de contrôle BTI asbl.

3. Conseils pour le propriétaire/gestionnaire/locataire :

-3.1 Le rapport d'enquête doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique.

-3.2 Le dossier doit mentionner toute modification apportée à l'installation électrique.

-3.3 En cas d'accident de personnes, directement ou indirectement dû à la présence d'électricité, le Département fédéral de l'énergie doit être immédiatement informé."

L'AGENT CONTROLEUR
Arnaud Cornet

PROCES-VERBAL DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE DOMESTIQUE A BASSE TENSION

Numéro du rapport : 120361008

Description de l'installation

Installation après compteur n°14689680

Contrôles effectués

Conformité entre des dispositifs à courant différentiel et la valeur de résistance de dispersion de l'électrode de terre	OK <input checked="" type="checkbox"/>	NOK <input type="checkbox"/>
Conformité entre les dispositifs de protection contre les surintensités installés et les sections des circuits de courant respectifs qui les protègent	OK <input checked="" type="checkbox"/>	NOK <input type="checkbox"/>
Conformité entre la mise en place de l'installation électrique et des schémas unifilaires et aux plans de situation	OK <input type="checkbox"/>	NOK <input checked="" type="checkbox"/>
Contrôle des équipements fixes ou stationnaires (sélection correcte, installation et montage sur site)	OK <input type="checkbox"/>	NOK <input checked="" type="checkbox"/>
Vérification de la continuité des connexions équipotentielles (principales et auxiliaires) et des conducteurs de protection des prises de courant et des appareils fixes, fixes ou mobiles à position fixe de classe I	OK <input checked="" type="checkbox"/>	NOK <input type="checkbox"/>

Conclusions

Infractions:

Infractions schéma's:

- 1.1 : L'installation électrique doit faire l'objet d'un plan unifilaire.
- 1.2 : L'installation électrique doit faire l'objet d'un plan de situation.

Infractions tableau:

- 4.6 : L'emplacement du tableau

Infractions conducteurs et câbles électriques:

- 7.6 : Les protection mécanique des câbles de la type VOB ne suffit pas.

Infractions d'appareils et machines électriques:

- 8.1 : Aux extrémités des canalisations électriques et notamment aux endroits d'introduction dans les machines et appareils, la double isolation doit être respectée.
- 8.24 : Les prises de courant utilisées ou installées ne sont pas équipées d'une sécurité enfant.

Informations complémentaires sur les infractions:

Remarques:

Notes: